

**CHANNEL TUNNEL INTERGOVERNMENTAL COMMISSION
COMMISSION INTERGOUVERNEMENTALE AU TUNNEL SOUS LA MANCHE**

**Secretariat
Office of Rail Regulation
1 Kemble Street
LONDON WC2B 4AN**

**M.E.E.D.D.E.
Secrétariat général au Tunnel sous la Manche
DGITM/DST
Arche Sud
92055 La Défense**

**Direct line: 020 7282 3962
Facsimile: 020 7282 2041**

**Téléphone: 01.40.81.78.73
Télécopie: 01.40.81.78.79**

Jean-Pierre Ramirez
Railway Network Director
Eurotunnel
UK Terminal
Ashford Road
Kent CT18 8XX

30 May 2014

Dear Jean-Pierre

Freight charges: network statement and ETICA consultation

Thank you for your letter of 24 April seeking the Intergovernmental Commission's opinion on your proposed changes to access charges for freight railway undertakings, as described in the associated Network Statement and ETICA documents. I have also taken note of your email of 12 May enclosing further updated drafts following your discussion with IGC's joint economic committee on 30 April. IGC's response in this letter refers to these later versions.

IGC has long welcomed the ETICA initiative and we hope it will continue to contribute to traffic growth. We welcome the extension of the scheme proposed here, and have no further comment to make on the ETICA documentation.

IGC also warmly welcomes the other changes to freight charges explained in Chapter 6 and Appendix 3 of the revised network statement, noting they are based on the principle of discounts from the peak tariff to encourage the use of the infrastructure at times when it is under-utilised.

IGC has no objection to any of these reductions to the charges, however we reserve the right to continue identifying and recommending further improvements to the descriptions of the terms of access given in the network statement – including those related to freight charges.

I am copying this letter to François Barry Delongchamps, head of the French delegation to the IGC, as well as to Brian Kogan and Michel Bellier, respectively UK and French co-chairman of the joint economic committee.

Yours sincerely,



**Christopher Irwin
Chairman of the Intergovernmental Commission**

Traduction

Objet : Redevances fret : consultation sur le Document de Référence Réseau et ETICA

Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du 24 avril par laquelle vous avez sollicité l'avis de la CIG sur les modifications que vous proposez d'apporter aux redevances d'accès applicables aux entreprises ferroviaires de fret et que vous avez formulées dans le Document de Référence Réseau et la documentation relative à ETICA. J'ai également pris connaissance de votre courriel du 12 mai contenant de nouveaux projets de rédaction mis à jour à la suite de votre discussion avec le Comité binational économique de la CIG le 30 avril dernier. La présente lettre se réfère à ces dernières versions.

Depuis quelque temps déjà, la CIG apprécie l'initiative ETICA, et nous espérons qu'elle continuera à favoriser l'accroissement du trafic. Nous sommes favorables à l'extension du système telle que vous la proposez et nous n'avons pas de commentaire supplémentaire à formuler sur la documentation relative à ETICA.

La CIG accueille également de manière très favorable les autres modifications apportées aux redevances fret, qui figurent au Chapitre 6 et à l'annexe 3 du Document de Référence Réseau révisé. Nous observons que ces modifications reposent sur le principe d'une offre plus avantageuse que le tarif pratiqué aux heures de pointe, de manière à encourager l'usage de l'infrastructure aux heures où elle est sous-utilisée.

La CIG n'a pas d'objection à ces allègements de redevances ; toutefois, nous nous réservons le droit de continuer à définir et à recommander d'autres améliorations aux conditions d'accès spécifiées dans le Document de Référence du Réseau - y compris celles qui concernent les redevances fret.

Une copie de cette lettre est envoyée à François Barry Delongchamps, chef de la délégation française à la CIG, ainsi qu'à Brian Kogan et Michel Bellier, respectivement co-présidents du comité binational économique pour le Royaume Uni et pour la France.